

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la vacance du poste de responsable territorial solidarités d'Arras sud.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} février 2025, monsieur Alain Penin, attaché principal, est chargé par intérim des fonctions de responsable territorial solidarités, au pôle solidarités, maison du Département solidarité, site d'Arras sud.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 10 février 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Alain Penin (5095)
- DPID – service RSA, coordination et pilotage budgétaire
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique
- Service gestion administrative et rémunération pour le pôle solidarités - LG